

**ASCAIN - AZKAINE**

**Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022  
2022ko Aintzinkontuen Norabideen Txostena**

# SOMMAIRE

LE CONTEXTE ET LES CONTRAINTES DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE .....	3
Propos introductifs.....	3
La trajectoire des finances publiques .....	3
Les réformes de la LF .....	4
LES DISPOSITIONS FINANCIERES DE LA LF .....	5
Les concours financiers de l'état.....	5
2.2. La Dotation Globale de Fonctionnement.....	6
2.3. La révision des critères de répartition des dotations (article 47).....	6
2.4. Les dotations d'investissement.....	7
3. LES DISPOSITIONS FISCALES DE LA LF .....	8
3.1. La part de FCTVA attribuée aux EPCI pour compenser la perte de TH.....	8
3.2. Suppression d'exonération de taxes locales (article 10) .....	8
3.3. Taxes affectées : diminution de okafond de recettes affectées aux établissements publics fonciers (article 14) .....	8
3.4. Dispositions fiscales diverses .....	9
4. LA SANTE FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE AU 31/12.....	9
4.1. Le compte administratif provisoire.....	9
4.2. Tableau des grands équilibres rétrospective.....	12
5. LA PROSPECTIVE.....	13
5.1. Repères légaux et définitions.....	13
5.2. Scénarios étudiés .....	14
5.3. Résultats et analyses.....	15

les hypothèses retenues .....	16
Synthèse des simulations.....	16
la maquette du BP .....	17
ANALYSE DE LA DETTE.....	19
Echéancier d'extinction de la dette .....	19
Synthèse du portefeuille au 31/12 .....	19
Analyse des annuités de remboursement de la dette.....	19
6.4. Evolution du besoin de financement annuel .....	20
7. LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS 2022 .....	20
Les subventions d'investissement.....	25
Autres recettes d'investissement.....	26
8. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT .....	26
9. LES RESSOURCES HUMAINES .....	28
Evolution du nombre d'agents titulaires et stagiaires de la commune.....	28
(en activité au 1er janvier) .....	28
Coût salarial lié à la gestion du personnel comprenant les titulaires, les remplaçants, les saisonniers et les contrats de remplacement .....	28
10. Evolution et prévision des dépenses du Budget Annexe Zubiondo : .....	29
Gestion de la dette et évolution du besoin de financement annuel du Budget Annexe Zubiondo : .....	30

## LE CONTEXTE ET LES CONTRAINTES DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE

### Propos introductifs

L'année le Projet de Loi de Finances (PLF) est placé sous le signe d'une forte reprise économique, permettant un rétablissement progressif des finances publiques :

#### Poursuite du Plan de relance...

- niveau de PIB 2019 retrouvé dès la fin de l'année 2021
- retour à l'état d'avant crise de l'investissement et du marché du travail
- ... Mais baisse progressive des mesures d'urgence et de soutien économique
- Normalisation de l'évolution de la dépense publique

Pour les collectivités, le PLF 2022 :

- Inscrit une enveloppe de 12,9 Md€ au titre du plan de relance (sur les 100 Md€ prévus)
- Se caractérise par le maintien du gel de l'enveloppe de DGF
- Poursuit la réforme du calcul des critères utilisés dans la répartition des dotations

#### 1.2. La trajectoire des finances publiques

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, à la fois sous l'effet de la **dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur**.

L'année 2022 sera marquée par la poursuite du plan de relance mais également par la sortie progressive des mesures d'urgence.

Après le niveau inédit de 9,1 % du PIB en 2020, le déficit public se réduirait dès 2021 à 8,4 %.

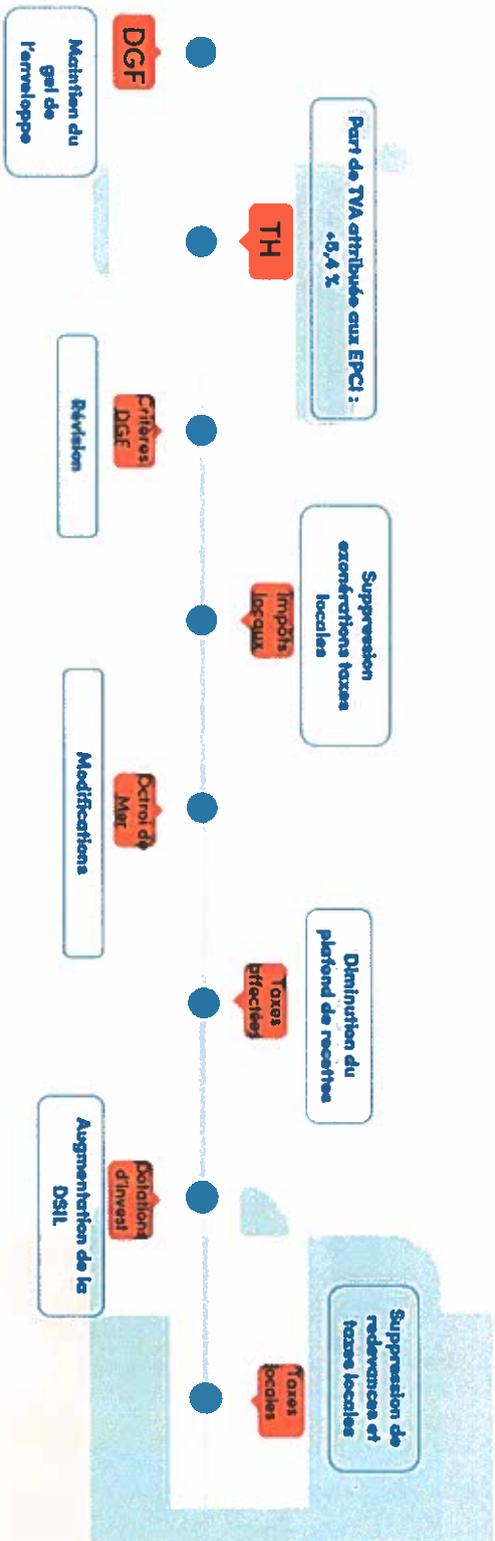
En 2022, à la faveur de la poursuite du rebond de l'économie et de l'extinction des mesures de soutien, le déficit public serait quasiment réduit de moitié : il atteindrait 4,8 % du PIB en 2022.

Après une forte augmentation en 2020 liée aux mesures d'urgence mises en œuvre pour répondre à la crise sanitaire et économique, le taux de croissance des dépenses publiques en volume serait ramené de + 6,6 % en 2020 à + 3,4 % en 2021.

En 2022, la dépense publique diminuerait de - 3,5 % en volume sous l'effet de l'extinction progressive des mesures d'urgence.

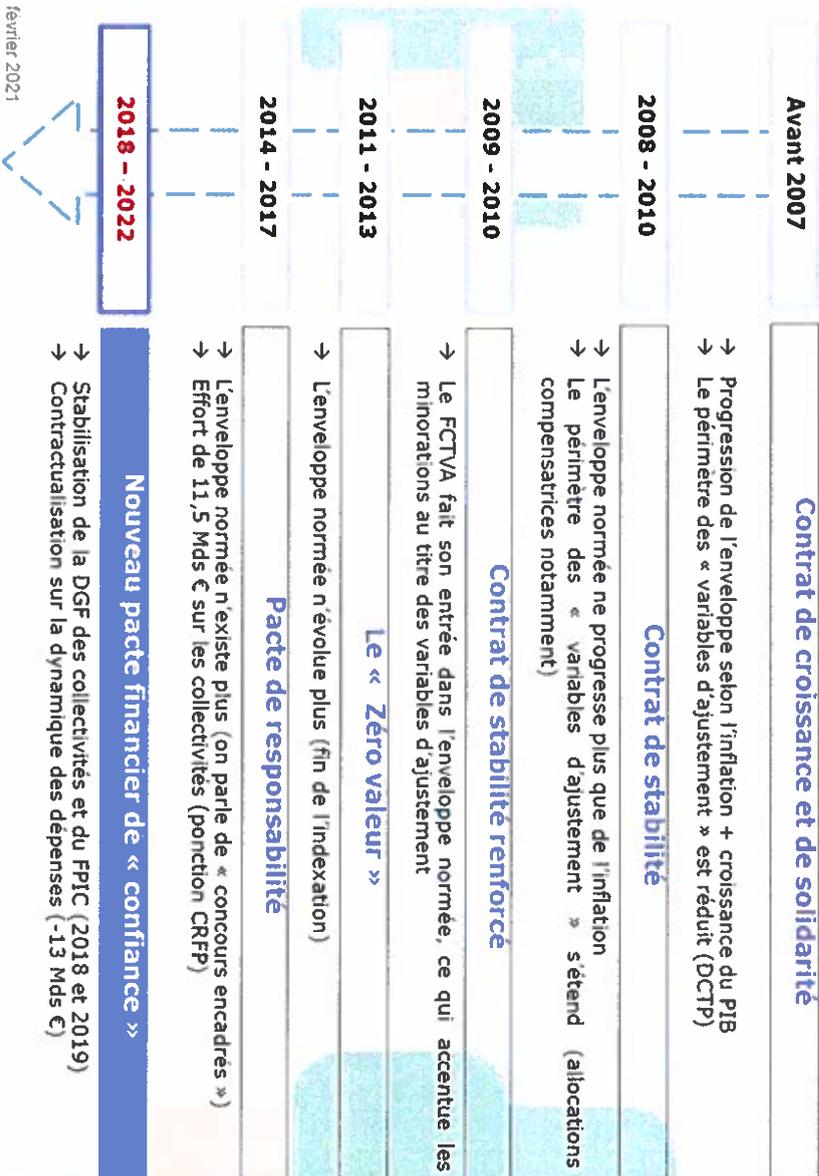


## Les réformes de la LF



## LES DISPOSITIONS FINANCIERES DE LA LF

### Les concours financiers de l'état



La Dotation Globale de Fonctionnement

### **Maintien du gel de l'enveloppe globale de la DGF en 2022**

La 5<sup>ème</sup> année consécutive, le montant total de la DGF est gelé. L'article 11 du PLF 2022 prévoit un montant de DGF à 26,7 milliards d'euros. La stabilisation de la DGF correspond en réalité à un gel de ressources et à une perte de pouvoir d'achat pour le bloc communal.

### **Poursuite des variations individuelles de DGF**

En raison des années précédentes, le PLF propose de financer en interne la totalité des besoins constatés au sein de la DGF par des écrtètements effectués sur les communes et les EPCL. Par conséquent, ces redéploiements de crédits, opérés dans une enveloppe gelée, se traduiront, comme en 2021, par des variations de DGF individuelles, à la hausse ou à la baisse selon la situation des communes et EPCL. Le PLF prévoit que les écrtètements sur les communes et les EPCL financeront la hausse de la dotation d'intercommunalité.

- **Réforme de la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer**

Le PLF poursuit la réforme de la péréquation des communes des DOM entamée en 2020; cette réforme vise à opérer un rattrapage progressif des dotations de péréquation versées aux communes des DOM.

Majoration plus importante de la DACOM afin de soutenir plus fortement les communes ultramarines.

### 2.3. La révision des critères de répartition des dotations (article 47)

- **Le PLF 2022 poursuit la réforme du calcul des critères utilisés dans la répartition des dotations**

Cette réforme vise à adapter les critères de modifications intervenus en 2021 dans le panier de ressources des collectivités locales du fait de la suppression de la TH sur les résidences principales ainsi que de l'allègement des impôts économiques en faveur des locaux industriels  
Les critères concernés sont les suivants :

- pour les communes : le potentiel fiscal, le potentiel financier et l'effort fiscal
- pour les EPCL : le potentiel fiscal et le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)
- pour le calcul du FPIC : le potentiel financier agrégé et l'effort fiscal agrégé

### Un premier travail d'adaptation de ces critères a été adopté en LF 2021

placer dans le calcul des critères les impôts supprimés par les nouvelles ressources mises en place (part départementale de TF aux communes, perception par les EPCL d'une tranche de TVA et compensation versée aux communes et aux EPCL au titre des pertes de recettes liées à la réforme de l'assiette des locaux industriels) afin d'instaurer un mécanisme de lissage dans le temps pour éviter les effets déstabilisateurs sur les critères et donc sur le montant des dotations

### Le Comité des Finances Locales a poursuivi ses travaux de 2021

LF 2022 prévoit de compléter le dispositif actuel sur les points suivants :

- les modifications relatives au potentiel fiscal et financier des communes et au potentiel financier agrégé :  
Élargir le périmètre des ressources prises en compte, en intégrant les droits de mutation (moyenne), la taxe locale sur la publicité extérieure, l'imposition forfaitaire sur les pylônes électriques
- les modifications relatives à l'effort fiscal des communes et à l'effort fiscal agrégé : faire évoluer la logique de l'effort fiscal en le recentrant sur les ressources perçues par la commune, plutôt que sur la pression fiscale exercée sur les ménages sur le territoire communal.
- le lissage des conséquences des modifications proposées : un mécanisme de correction est prévu afin de lisser dans le temps les effets des modifications du calcul des critères et d'éviter qu'elles entraînent des évolutions brutales des dotations : en 2022, le mécanisme permettra de neutraliser les effets liés au changement de mode de calcul des critères. Ce mécanisme de correction concernera uniquement les critères des communes et du FPIC

## 2.4. Les dotations d'investissement

Maintien de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Politique de la Ville (DPV), respectivement à 1046 M€ et 150 M€.

Augmentation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSLIL) de + 337 M€, passant de 570 M€ en 2021 à 907 M€ en 2022

## LES DISPOSITIONS FISCALES DE LA LF

La part de FCTVA attribuée aux EP CI pour compenser la perte de TH

La suppression de la TH des EP CI à fiscalité propre est compensée par l'attribution d'une part de TVA :

- cette part évolue chaque année dans les mêmes proportions que celle du produit national de TVA
- selon les estimations du PLF 2022, le produit de TVA augmentera de + 5,4 % en 2022
- Attention : ce taux annoncé n'est qu'une estimation : des régularisations à la hausse ou à la baisse sont en effet susceptibles d'intervenir

### 3.2. Suppression d'exonération de taxes locales (article 10)

#### 3 exonérations facultatives d'impôts locaux sont supprimées :

- l'exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les entreprises bénéficiant de l'exonération d'IS pour reprise d'une entreprise ou d'un établissement industriel en difficulté
- l'exonération temporaire de CFE pour les entreprises bénéficiant de l'exonération d'IS pour reprise d'une entreprise ou d'un établissement industriel en difficulté
- l'exonération temporaire de CVAE pour les entreprises bénéficiant de l'exonération d'IS pour reprise d'une entreprise ou d'un établissement industriel en difficulté.

### 3.3. Taxes affectées : diminution de okafond de recettes affectées aux établissements publics fonciers (article 14)

La réforme de la TH a conduit à une diminution de l'assiette des taxes spéciales d'équipement qui constituent des taxes additionnelles aux 2 taxes foncières, à la TH et à la CFE. Les EPF sont compensés par voix budgétaire afin de ne pas reporter la charge fiscale sur les autres assujettis.

La LF pour 2020 dispose en effet qu'à compter de 2021, une dotation de l'Etat est versée aux EPF.

Compensation budgétaire = produit de TSE versé aux EPF en 2020.

Plafond des taxes affectées aux EPF est réduit de 18 M€ dont 7,8 M€ de trop perçus en 2021, induits par les erreurs d'évaluation réalisées l'an dernier sur les conséquences de la suppression de la TH.

Dispositions fiscales diverses

Article 30 :

Suppression de la part maritime de la taxe due par les entreprises de transport public au profit des collectivités ultramarines (aucune compensation n'est prévue dans le PLF 2021).

Suppression de l'expérimentation des péages urbains (article 1609 quater A).

- Octroi de Mer (article 31) : régime est prorogé jusqu'au 31/12/2027.

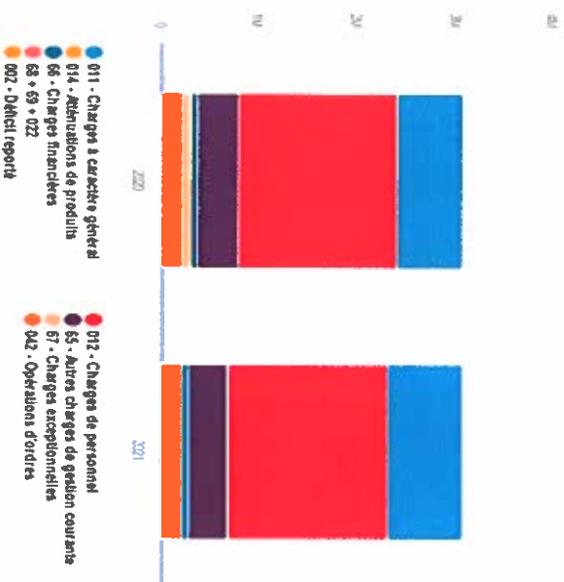
Le régime d'assujettissement à l'octroi de mer est relevé de 300 K€ à 550 K€ de chiffres d'affaires.

#### 4. LA SANTE FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE AU 31/12

##### 4.1. Le compte administratif provisoire

- Charges de fonctionnement

	2020	2021
Charges à caractère général	657 239,30	744 293,19
Charges de personnel	1 613 013,70	1 616 876,08
Atténuations de produits	10 571,62	9 174,44
Autres charges de gestion courante	397 336,64	401 401,36
Autres dépenses	0,00	520,29
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>2 678 161,26</b>	<b>2 772 265,36</b>
Charges financières	74 588,96	62 076,84
Charges exceptionnelles (Hors sessions d'immo.)	97 683,00	7 252,64
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 850 433,22</b>	<b>2 841 594,84</b>
Opérations d'ordre	201 412,44	205 836,09
Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>3 051 845,66</b>	<b>3 047 430,93</b>



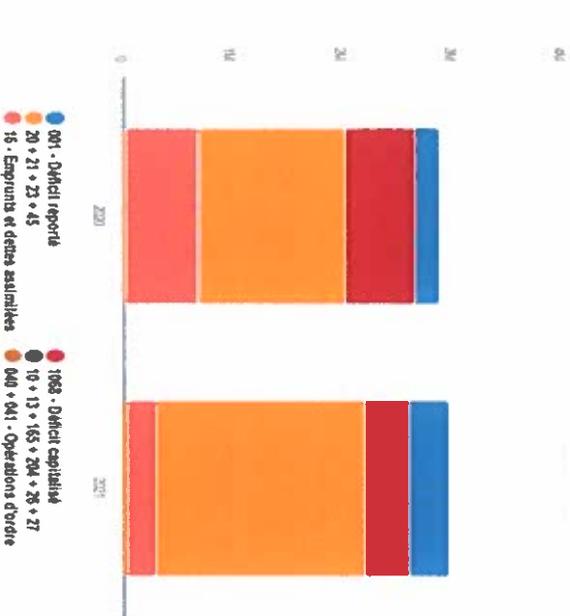
### Produits de fonctionnement

	2020	2021
Impôts et taxes	2 448 788,30	2 782 540,93
Dotations et subventions	564 775,10	484 980,06
Autres produits courants stricts	473 684,19	543 530,52
Autres produits de charges	69 242,69	49 598,66
<b>Total des recettes de gestion</b>	<b>3 556 490,28</b>	<b>3 860 650,17</b>
Produits financiers	0,00	0,00
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	12 804,96	196 060,61
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 569 295,24</b>	<b>4 056 710,78</b>
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	23 600,00
Opérations d'ordre	22 691,28	39 145,66
Excédent de fonctionnement reporté	2 100,38	143 021,78
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>3 594 086,90</b>	<b>4 262 478,22</b>



### Dépenses d'investissement

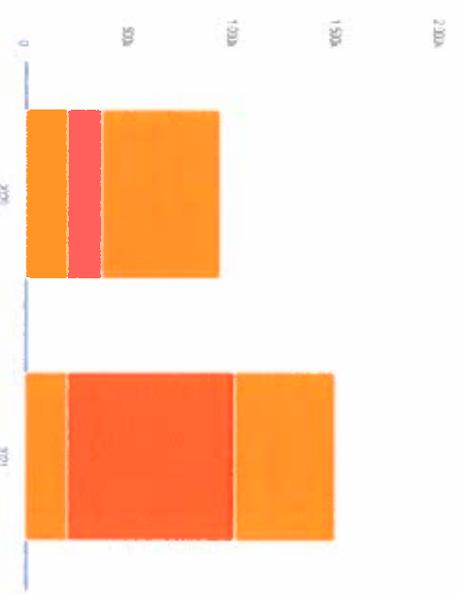
	2020	2021
Dépenses d'équipement brut	1 312 635,29	1 901 153,42
Dépenses financières d'investissement	35 551,50	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)</b>	<b>1 348 186,79</b>	<b>1 901 153,42</b>
Remboursement de capital	651 240,77	269 635,86
Opérations d'ordre	22 691,28	39 145,66
Déficit d'investissement reporté	209 533,83	358 719,46
Excédent capitalisé 1068	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 231 652,67</b>	<b>2 568 654,40</b>





### Recettes d'investissement

	2020	2021
Dépenses et subventions	857 414,36	377 973,60
Diminution réelle des dépenses d'investissement	0,00	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors emprunts)	920 950,66	537 308,32
<b>Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt</b>	<b>1 025 566,94</b>	<b>377 973,60</b>
Recettes liées à l'emprunt	0,00	800 000,00
Opérations d'ordre	201 412,44	205 836,09
Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00
Excédent capitalisé 1068	645 953,83	399 219,46
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>1 872 933,21</b>	<b>1 783 029,15</b>



### Résultats de clôture

	2020	2021
Résultat de clôture en fonctionnement	542 241,24	1 215 047,29
Résultat de clôture en investissement	-358 719,46	-785 625,25
Résultat global de clôture	183 521,78	429 422,04

## Tableau des grands équilibres rétrospective

	2020	2021
1. Recettes courantes de fonctionnement	3 556 490,28	3 860 650,17
fiscalité directe	2 027 149,00	2 377 432,00
dotations et subventions	564 775,10	484 980,06
2. Dépenses courantes de fonctionnement (Hors travaux en régie)	2 655 469,98	2 741 285,64
frais de personnel	1 613 013,70	1 616 876,08
charges de gestion générale	657 239,30	744 293,19
excédent brut de fonctionnement - EG (1 - 2)	901 020,30	1 119 364,53
4. Résultat financier	-74 588,96	-62 076,84
5. Résultat exceptionnel	-84 878,04	188 807,97
6. CAF Brute (3 + 4 + 5)	741 553,30	1 246 095,66
Taux d'épargne brute	20,78 %	30,72 %
7. Recettes définitives d'investissement dont dotations et subventions	1 025 566,94	377 973,60
8. Financements propres disponibles (6 + 7)	1 767 120,24	1 624 069,26
9. Dépenses d'investissement (hors capital)	1 348 186,79	1 901 153,42
dont dépenses d'équipement	1 312 635,29	1 901 153,42
10. Remboursement du capital de la dette	651 240,77	269 635,86
11. CAF Nette (6 - 10)	90 312,53	976 459,80
12. Besoin de financement (9 + 10 - 8)	232 307,32	546 720,02
13. Emprunts nouveaux	0,00	800 000,00
14. Fonds de roulement au 01/01	438 520,38	183 521,78
15. Fonds de roulement au 31/12 (14 + 13 - 12)	183 521,78	429 422,04
17. Encours de la dette au 31/12	2 983 353,43	3 513 717,54
18. Capacité de désendettement (17/6)	4,02	2,82

## A PROSPECTIVE

Repères légaux et définitions

Obligations minimales « déduites » des dispositions légales :

- le résultat comptable de la section de fonctionnement doit être positif
- la collectivité doit rembourser le capital de sa dette par des ressources propres

Définition de la stratégie financière de la collectivité :

- taux d'épargne proche de **10 %**
- épargne nette **positive**
- maintenir une capacité de désendettement satisfaisante (endettement/CAF) maximum de **10 ans**



Plusieurs leviers peuvent être simulés :

- augmentation des taux du Foncier
- réduction des charges de fonctionnement
- variation du programme d'investissement
- cumul de ces 3 leviers

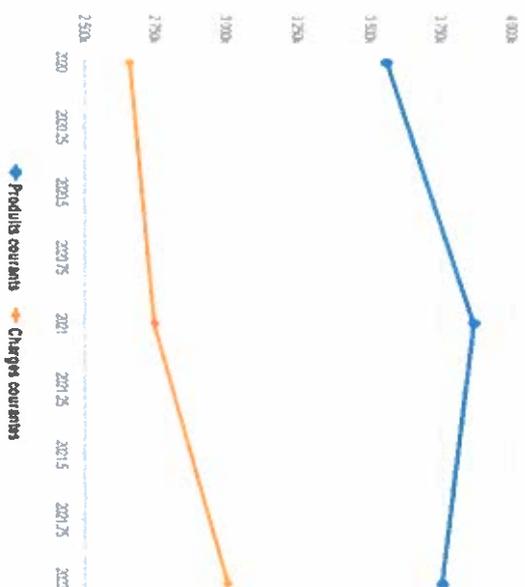


### Scénarios étudiés

	2020	2021	2022
CHARGES à caractère général	657 239,30	744 293,19	846 520,00
CHARGES de personnel	1 613 013,70	1 616 876,08	1 728 070,00
<b>CHARGES des dépenses de gestion courante</b>	<b>2 678 161,26</b>	<b>2 772 265,36</b>	<b>3 039 837,00</b>
Atténuations de produits	10 571,62	9 174,44	44 736,00
<b>CHARGES financières</b>	<b>74 588,96</b>	<b>62 076,84</b>	<b>63 676,75</b>
CHARGES exceptionnelles (Hors cessions dimmo.)	97 683,00	7 252,64	5 000,00
CHARGES des dépenses réelles de fonctionnement	2 850 433,22	2 841 594,84	3 108 513,75
<b>CHARGES des dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre</b>	<b>201 412,44</b>	<b>205 836,09</b>	<b>194 511,05</b>

	2020	2021	2022
73 - Impôts et taxes	2 448 788,30	2 782 540,93	2 783 478,00
Impositions directes	2 027 149,00	2 377 432,00	2 380 000,00
74 - Dotations et subventions	564 775,10	484 980,06	477 332,00
DGF	400 339,00	386 099,00	385 616,00
70 - Produits	473 684,19	543 530,52	443 650,00
013 - Atténuations de charges	69 242,69	49 598,66	44 405,00
<b>PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>3 556 490,28</b>	<b>3 860 650,17</b>	<b>3 748 865,00</b>
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	12 804,96	196 060,61	8 500,00
<b>PRODUITS REELS</b>	<b>3 569 295,24</b>	<b>4 056 710,78</b>	<b>3 757 365,00</b>
042 - Opérations d'ordre	22 691,28	39 145,66	40 000,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	23 600,00	0,00
002 - Excédent reporté	2 100,38	143 021,78	363 645,44
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 594 086,90</b>	<b>4 262 478,22</b>	<b>4 161 010,44</b>

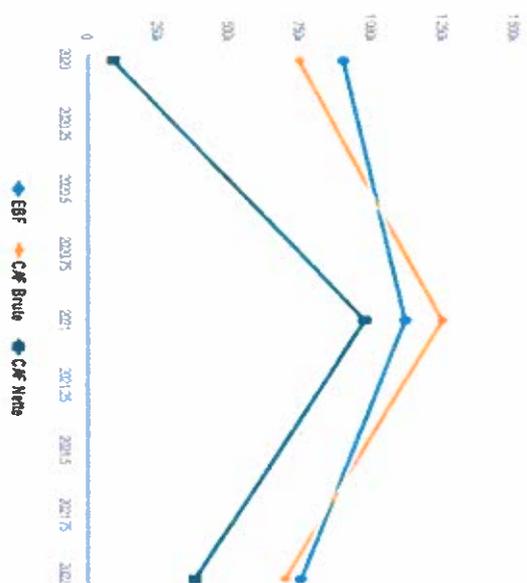
Evolution des produits et des charges courantes



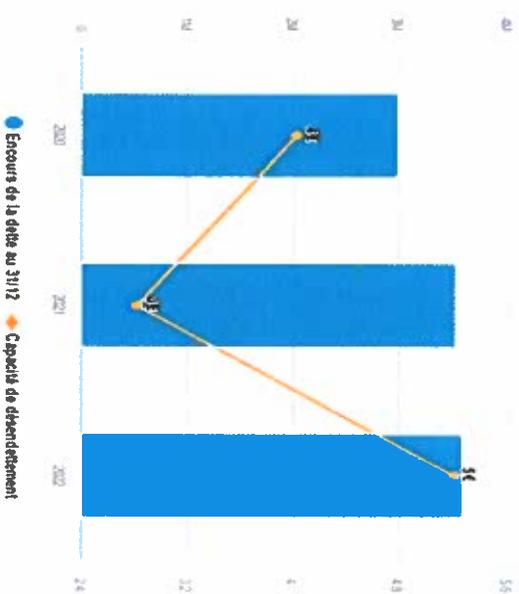
## Résultats et analyses

	2020	2021	2022
<b>1. Recettes courantes de fonctionnement</b>	<b>3 556 490,28</b>	<b>3 860 650,17</b>	<b>3 748 865,00</b>
dont : fiscalité directe	2 027 149,00	2 377 432,00	2 380 000,00
dotations et subventions	564 775,10	484 980,06	477 332,00
<b>2. Dépenses courantes de fonctionnement (Hors dotations et subventions)</b>	<b>2 655 469,98</b>	<b>2 741 285,64</b>	<b>2 999 837,00</b>
dont : frais de personnel	1 613 013,70	1 616 876,08	1 728 070,00
dont charges de gestion générale	657 239,30	744 293,19	846 520,00
<b>3. Excédent brut de fonctionnement - EG (1 - 2)</b>	<b>901 020,30</b>	<b>1 119 364,53</b>	<b>749 028,00</b>
4. Résultat financier	-74 588,96	-62 076,84	-63 676,75
5. Résultat exceptionnel	-84 878,04	188 807,97	3 500,00
<b>6. CAF Brute (3 + 4 + 5)</b>	<b>741 553,30</b>	<b>1 246 095,66</b>	<b>688 851,25</b>
Taux d'épargne brute	20,78 %	30,72 %	18,33 %
dont dotations et subventions	857 414,36	377 973,60	467 656,00
<b>8. Financements propres disponibles (6 + 7)</b>	<b>1 767 120,24</b>	<b>1 624 069,26</b>	<b>1 206 507,25</b>
<b>9. Dépenses d'investissement (hors capital)</b>	<b>1 348 186,79</b>	<b>1 901 153,42</b>	<b>1 661 336,60</b>
dont dépenses d'équipement	1 312 635,29	1 901 153,42	1 660 836,60
<b>10. Remboursement du capital de la dette</b>	<b>651 240,77</b>	<b>269 635,86</b>	<b>313 500,00</b>
<b>11. CAF Nette (6 - 10)</b>	<b>90 312,53</b>	<b>976 459,80</b>	<b>375 351,25</b>
<b>12. Besoin de financement (9 + 10 - 8)</b>	<b>232 307,32</b>	<b>546 720,02</b>	<b>768 329,35</b>
<b>13. Emprunts nouveaux</b>	<b>0,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>378 908,34</b>
<b>14. Fonds de roulement au 31/01</b>	<b>438 520,38</b>	<b>183 521,78</b>	<b>183 521,78</b>
<b>15. Fonds de roulement au 31/12 (14 + 13 - 12)</b>	<b>183 521,78</b>	<b>429 422,04</b>	<b>1,03</b>
<b>17. Encours de la dette au 31/12</b>	<b>2 983 353,43</b>	<b>3 513 717,54</b>	<b>3 579 125,88</b>
<b>18. Capacité de désendettement (17/6)</b>	<b>4,02</b>	<b>2,82</b>	<b>5,20</b>

## Les niveaux d'épargne



## Dette et capacité de désendettement



Les hypothèses retenues

2022, sera privilégiée la maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec cependant quelques hausses inévitables :

L'augmentation des dépenses d'énergie et des carburants due à la hausse des prix,  
 L'augmentation des dépenses de personnel due aux recrutements effectués en 2021, à la hausse de la Taxe Versement Transport qui passe de 0,95 % à 1,10 % de la masse salariale, aux remplacements des agents des écoles affectés par le COVID en début d'année 2022, au renforcement des équipes encadrantes du CLSH et au recrutement des AESH en 2022.

La Commune d'Ascain est soumise à l'article 55 de la Loi SRU et, à ce titre, est redevable d'une pénalité pour logements sociaux manquants. Pour 2022, le montant brut du prélèvement s'élève à 86 101,86 € + majoration de 20 % pour commune carencée soit : 103 322,23 €. Cependant, le montant des dépenses déductibles s'élève à 68 586,27 € (report années précédentes + dépenses déductibles 2020) ; aussi, le montant net prélevé correspondant à la pénalité 2022 sera ramené à 34 735,96 €. Le cout de refacturation de l'instruction des droits des sols par l'Agglomération Pays Basque s'élèvera à 15 544,96 € en 2022 contre 12 667,50 € en 2021.

Concernant les recettes de fonctionnement, il n'y aura pas d'augmentation des taux communaux des taxes foncières, mais les bases seront revalorisées à hauteur de 3,4 % par l'État.

Attribution de Compensation par la Communauté d'Agglomération Pays Basque :

Pour l'année 2022, le montant prévisionnel restera, comme en 2021, identique au montant des attributions définitives votées par délibération du Conseil Communautaire du 5 février 2022, soit 240 369 €.

Les versements interviendront mensuellement par douzièmes, comme les années passées.

Ces montants pourront être modifiés durant l'année sur la base des rapports que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) serait amenée à produire. Dans ce cas, le Conseil Communautaire arrêtera les montants définitifs des attributions de compensation au plus tard le 31 décembre 2022.

Les investissements 2022 seront financés par l'excédent de fonctionnement dégagé, les subventions d'équipements obtenues (voir en infra) et un emprunt d'équilibre un peu supérieur au capital remboursé sur cet exercice.

5.5. Synthèse des simulations

	2020	2021	2022
Recettes courantes de fonctionnement	3 556 490,28	3 860 650,17	3 748 865,00
Dépenses courantes de fonctionnement	2 655 469,98	2 741 285,64	2 999 837,00
CAF brute	741 553,30	1 246 095,66	688 851,25
Recettes définitives d'investissement	1 025 566,94	377 973,60	517 656,00
Dépenses d'équipements	1 312 635,29	1 901 153,42	1 660 836,60
<b>CAF nette</b>	<b>90 312,53</b>	<b>976 459,80</b>	<b>375 351,25</b>
Capacité de désendettement	4,02	2,82	5,20

## La maquette du BP

Charges de fonctionnement

	2020	2020	2022
Charges à caractère général	657 239,30	744 293,19	846 520,00
Charges de personnel	1 613 013,70	1 616 876,08	1 728 070,00
Atténuations de produits	10 571,62	9 174,44	44 736,00
Autres charges de gestion courante	397 336,64	401 401,36	409 990,00
Autres dépenses	0,00	520,29	10 521,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>2 678 161,26</b>	<b>2 772 265,36</b>	<b>3 039 837,00</b>
Charges financières	74 588,96	62 076,84	63 676,75
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	97 683,00	7 252,64	5 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 850 433,22</b>	<b>2 841 594,84</b>	<b>3 108 513,75</b>
Opérations d'ordre	201 412,44	205 836,09	194 511,05
Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>3 051 845,66</b>	<b>3 047 430,93</b>	

- Produits de fonctionnement

	2020	2021	2022
Impôts et taxes	2 448 788,30	2 782 540,93	2 783 478,00
Dotations et subventions	564 775,10	484 980,06	477 332,00
Autres produits courants stricts	473 684,19	543 530,52	443 650,00
Atténuations de charges	69 242,69	49 598,66	44 405,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>3 556 490,28</b>	<b>3 860 650,17</b>	<b>3 748 865,00</b>
Produits financiers	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	12 804,96	196 060,61	8 500,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 569 295,24</b>	<b>4 056 710,78</b>	<b>3 757 365,00</b>
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	23 600,00	0,00
Opérations d'ordre	22 691,28	39 145,66	40 000,00
Excédent de fonctionnement reporté	2 100,38	143 021,78	363 645,44
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>3 594 086,90</b>	<b>4 262 478,22</b>	<b>4 161 010,44</b>

Dépenses d'investissement

	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement brut	1 312 635,29	1 901 153,42	1 660 836,60
Dépenses financières d'investissement	35 551,50	0,00	500,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)</b>	<b>1 348 186,79</b>	<b>1 901 153,42</b>	<b>1 661 336,60</b>
Recours à l'emprunt	651 240,77	269 635,86	313 500,00
Opérations d'ordre	22 691,28	39 145,66	40 000,00
Excédent d'investissement reporté	209 533,83	358 719,46	785 625,25
Excédent capitalisé 1068	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>2 231 652,67</b>	<b>2 568 654,40</b>	<b>2 800 461,85</b>

- Recettes d'investissement

	2020	2021	2022
Dotations et subventions	857 414,36	377 973,60	467 656,00
Réduction réelle des dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00
Autres recettes réelles d'investissement (hors emprunts)	168 152,58	0,00	50 000,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt</b>	<b>1 025 566,94</b>	<b>377 973,60</b>	<b>517 656,00</b>
Recettes liées à l'emprunt	0,00	800 000,00	378 908,34
Opérations d'ordre	201 412,44	205 836,09	194 511,05
Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
Excédent capitalisé 1068	645 953,83	399 219,46	851 401,85
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>1 872 933,21</b>	<b>1 783 029,15</b>	<b>1 942 477,24</b>

- Résultats de clôture

	2020	2021	2022
Résultat de clôture en fonctionnement	542 241,24	1 215 047,29	857 985,64
Résultat de clôture en investissement	-358 719,46	-785 625,25	-857 984,61
Résultat global de clôture	183 521,78	429 422,04	1,03

## ANALYSE DE LA DETTE

Echéancier d'extinction de la dette

- 4 emprunts se termineront en 2024 dont le capital total restant dû au 31/12/2022 s'élèvera à : 52 542,26 €
- 2 emprunts se termineront en 2027 dont le capital total restant dû au 31/12/2022 s'élèvera à 331 233,93 €
- 1 emprunt se terminera en 2028 dont le capital restant dû au 31/12/2022 s'élèvera à : 232 387,74 €
- 1 emprunt se terminera en 2029 dont le capital total restant dû au 31/12/2022 s'élèvera à : 652 778 €
- 1 emprunt se terminera en 2030 dont le capital restant dû au 31/12/2022 s'élèvera à : 118 559,26 €
- 1 emprunt se terminera en 2036 dont le capital restant dû au 31/12/2022 s'élèvera à : 84 358,27 €
- 1 emprunt se terminera en 2037 dont le capital restant dû au 31/12/2022 s'élèvera à : 87 500,20 €
- 1 emprunt se terminera en 2040 dont le capital restant dû au 31/12/2022 s'élèvera à : 877 399,89 €
- 1 emprunt se terminera en 2041 dont le capital restant dû au 31/12/2022 s'élèvera à : 764 283,12 €

### 6.2. Synthèse du portefeuille au 31/12

	Dettes au 31 12	Variation Dette	Emprunts nouveaux	Encours de dette par habitant	Encours de dette par habitant - Moyenne Nationale
2020	2 983 353,43	-17,92 %	0,00	638,01	741,00
2021	3 513 717,54	17,78 %	800 000,00	813,74	741,00
2022	3 579 125,88	1,86 %	378 908,34	828,89	741,00

### 6.3. Analyse des annuités de remboursement de la dette

	Annuités	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	Emprunts assortis d'une ligne de tirage de trésorerie	Charges financières
2020	724 926,95	651 240,77	0,00	74 588,96
2021	330 112,66	269 635,86	0,00	62 076,84
2022	376 376,75	313 500,00	0,00	63 676,75

Evolution du besoin de financement annuel

Le besoin d'emprunt pour l'année 2022 sera le suivant :

378 008,34 € sachant que ce montant d'emprunt est un emprunt d'équilibre du budget qui tient compte des paramètres suivants : réalisation de 100 % des investissements prévus.

## 7. LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS 2022

---

La préparation des orientations budgétaires de l'année 2022 s'inscrit dans un contexte particulier d'incertitudes liées au contexte sanitaire, économique et politique international.

Le budget 2022 est élaboré dans la continuité des principes des budgets précédents, une maîtrise des dépenses et une dynamique de développement par une optimisation des ressources de la commune.

Une politique budgétaire traduit une vision d'un projet de développement pour une commune. Notre projet qui se décline en buts, objectifs et moyens donnant le sens de l'action communale.

Les orientations budgétaires sont présentées par domaines d'intervention et de gestion :

Pole administration générale et Vie sociale

Pôle de gestion des espaces publics

Pôle Enfance Jeunesse et Sport

Pôle protection des populations et préventions des risques

## ⇒ Pôle Administration générale et Vie Sociale

	BUT	OBJECTIFS	MOYENS	Estimation /coût
<b>Service au public</b>	Améliorer l'accessibilité des locaux et l'accueil du public	Rationaliser les espaces de travail	rénovation et aménagements des locaux de la mairie	Travaux de rénovation énergétique de la Mairie 129800 € Mobilier 10 000€
<b>Ressources humaines</b>	Réaliser l'organigramme fonctionnel des services et du personnel	-Améliorer la coordination et le fonctionnement des services. -Doit la commune des moyens humains pour répondre aux besoins - Agir pour l'égalité Homme_Femme	- Réunion hebdomadaire avec les responsables de services. Création de postes pour répondre aux nouveaux besoins -Budget dédié aux actions proposées par la commission Egalité Homme-Femme	Création de poste AESH /
<b>Communication</b>	Assurer la circulation des informations en interne et en externe	Développer des nouveaux supports de communication	Personnel dédié et formation du personnel	
<b>Modernisation des équipements</b>		renover les installations techniques et les outils	passage à la fibre. Remplacement du serveur	Remplacements ordinateurs : 13500 €
<b>Service financier</b>	maîtriser le niveau de dépenses et améliorer le niveau de recettes de la commune.	Suivi de l'analyse financière	Mise en place une comptabilité analytique, Passage à la M57 et élaboration du règlement budgétaire et financier RBF	Assistance et formation 2000€
<b>Animation économique</b>	Soutenir l'activité économique du village	Développer l'attractivité du marché hebdomadaire	Augmenter le nombre d'exposants diversifier les jours de marché : marché nocturne en été	Promotion du marché Programme d'animations autour du marché Promotions des commerces et des producteurs locaux Fermeture de la place durant l'été : 5000€
		Obtenir le label commune touristique en 2021 et le label de station de tourisme en 2022	Dépôt du dossier commune touristique	
<b>Action culturelle</b>	Soutenir les actions culturelles	Programme annuel élaboré par la commission culture Budget dédié	Formation d'un agent à l'organisation des spectacles	Augmentation du Budget dédié à la culture : 12000
	Politique linguistique Bibliothèque	Développer la pratique de l'Euskara dans tous les secteurs de l'action communale Améliorer l'accueil des enfants	Convention avec OPLB Subventions aux associations	Programme pluri annuel de Formation des agents à l'Euskara

associative	Produire du Lien social	Soutenir le tissu associatif du village	Élaboration d'un règlement des subventions communales Subventions et mise à disposition de locaux.	Maintien du niveau du budget subventions : 245 000 €
on sociale	Lutter contre l'exclusion des personnes en difficultés.	Gérer des services à la population et être un relai vers les services spécialisés	Développer l'accompagnement et les services aux personnes les plus fragiles. Création de logements sociaux dans le patrimoine ancien	subvention au CCAS : 15 000 € Réalisation de 4 logements sociaux au centre du village.

## → Pôle de Gestion des espaces publics

DOMAINE	BUT	OBJECTIFS	MOYENS	Estimation /coût
<b>Urbanisme</b>	Maitriser le développement de l'urbanisation la commune et maintenir les équilibres.  Se doter de réserves foncières	Répondre aux exigences de la loi SRU (déficit de logements sociaux)  Réaliser des projets d'utilité publiques	- Modification du PLU - Augmentation du % de logements sociaux dans les nouveaux programmes - Acquisitions foncières  - Broyage des terrains communaux - Programmes de plantation en collaboration avec ONF - Aménagement des pistes	Acquisition de parcelles présentant un intérêt public : 30000€  Programme concerté : 65 397€  15 000 €  Travaux de création : 22 457€
<b>Environnement :</b>	- Entretien les zones de montagnes  - Entretien des zones boisées - Création Jardins partagés - Réduction des dépenses énergétiques  - Lutter contre les nuisances de l'environnement urbain - Favoriser les mobilités douces - Label Bio de la commune	Travaux d'élagage et d'abatage raisonnés - action de sensibilisation aux enjeux environnementaux Remplacement des éclairages à lampe mercure  -Installer des équipements pour maintenir un haut niveau de propreté urbaine - Mettre en œuvre des axes de circulation cyclable	Travaux d'élagage et d'abatage raisonnés  Programme pluriannuel de remplacement des éclairages publics Installation de corbeilles  - participation au programme départemental des pistes cyclables - Installation Parking à vélo en centre bourg et mobilier urbain	Continuité du programme 8000€ Rénovation énergétique du bâtiment ZUBIONDO 332 843 €  16 808€



## ôle Enfance, jeunesse et sports

DOMAINE	BUT	OBJECTIFS	MOYENS	Estimation /coût
Enfance	Permettre aux familles le choix des modes de gardes	Soutenir les associations de la petite enfance (crèche, ram)	Subventions aux associations, participation aux crèches des communes environnantes pour les enfants d'Ascain	Renégociation avec la CAF dans le cadre d'un nouveau partenariat.
Enfance et Jeunesse	Offrir un service périscolaire et un accueil en centre de loisirs accessible et de qualité.	Répondre aux besoins des familles par un service jeunesse dynamique.	Une équipe qualifiée et expérimentée Un projet pédagogique	Embauche d'animateur pour faire face à l'évolution des effectifs.
Enfance publique	Offrir une école publique de qualité	Soutenir les équipes éducatives et assurer un accueil de qualité.	Entretiens réguliers des locaux Soutien au maintien des postes	Réfection du préau en régie
Écoles privées	Permettre aux familles un choix éducatif	Création d'une nouvelle école publique	Etudes et Lancement du concours d'architecture	200 000€
		Soutenir les écoles de la communes	Forfait communal et mise à disposition de personnel. Subvention aux associations de parents	
Sport	- Permettre la pratique du sport dans la commune - Offrir une diversité d'équipements accessibles et de qualité	-Soutenir les clubs associatifs locaux - assurer l'entretien des équipements sportifs	-Subventions aux clubs sportifs -Programme d'entretien des équipements	Remplacement poteaux terrain rugby Étanchéité piscine : 15 000€ Reprise fissure fronton : 7 000€ Salle de Basket : peinture Salle de musculation : réfection sol 7 200 €

	Designation	RAR 2021	BP 2022
06	Complexe Sportif Kiroleta	5 000,00	31 776,00
11	Eclairage Public		8 000,00
12	Voie Communale	9 000,00	180 000,00
14	Acquisition Matériels Divers		11 600,00
15	Mobilier Urbain		16 808,00
16	Travaux Bâtiments Communaux		129 800,00
17	Ecole		1 000,00
27	Matériels de Bureau et Informatiques		13 500,00
48	Aménagement piste et plantations		65 397,00
67	Nouvelle Ecole Publique		200 000,00
68	Défense incendie	3 413,00	60 000,00
74	Mise aux Normes aires de jeux		63 680,00
77	Route Dorrea	55 000,00	225 753,00
81	Logiciel Analyse financière		1 000,00
82	Passerelle Loia	5 613,60	0,00
83	Création 2 logements PLUS à la Poste		186 939,00
84	Création 2 logements PALULOS à Eskola		214 684,00
85	Parking Provisoire		30 000,00
86	Jardins Partagés		22 457,00
	Dégâts crues		90 415,00
	Acquisitions Foncière		30 000,00
	Travaux en régie		40 000,00
	Parts sociales SPL		500,00
ONA	Opérations non affectées		
	TOTAL	78 026,60	1 623 309

## Les subventions d'investissement

- a) Les subventions d'équipement suivantes sont attendues pour 2022 :
- 4 logements locatifs sociaux La Poste et Eskola : 178 389 €
  - Programmes de plantations en montagne : 25 488 €
  - Espaces ludiques, mobilier urbain, Jardins partagés : 16 530 €
- b) Subventions sollicitées (en cours d'obtention):

R/D/SIL pour les travaux de rénovation et réaménagement des locaux d'accueil de la mairie ; montant des travaux estimés : 95 135,18 € HT ; montant maximum de la subvention demandée : 80 %, soit 76 108,14 €.

DER pour l'opération « investissements d'améliorations pastorales » ; montant des travaux estimés : 12 000 € HT ; montant maximum de la subvention demandée : 56 %, soit 6 720 €.

- Déduction de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales : montant des travaux estimés : 90 415,25 € HT ; montant maximum de la subvention demandée : 20 %, soit 18 083,05 €.

En l'absence de réponse des organismes subventionneurs, par prudence, ces subventions ne seront pas inscrites en recettes 2022.

Autres recettes d'investissement

Vente du terrain à Hirigoven : 50 000 €

Taxe d'aménagement : estimation à 135 000 €

FACTVA : 100 000 €

## 8. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Description :

- Financement des investissements 2023 d'un montant de 1.623.309€ avec 285.000€ de recette (subventions non prise en compte)
- Financement du Programme d'Investissement courant à 700 k€ TTC à partir de 2023 jusqu'en 2026
- Croissance des recettes de fonctionnement en lien avec le classement de la commune en station de tourisme : +350k€ en 2023, puis +250 k€ les années suivantes en lien avec une contraction du marché de l'immobilier.
- Financement de Groupe Scolaire pour un montant de 3,5 M€ HT comprenant 200 k€ de matériel
- Le projet de Groupe Scolaire est financé à 10% de subvention.
- Investissement supplémentaire de 200k€/an après 2023
- Croissance des recettes : Taxe foncière à 27% à partir de 2023

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement courant	3 860 650	3 748 865	4 174 915	4 130 891	4 189 066	4 560 360
Dépenses de fonctionnement courant	2 741 286	2 999 837	3 189 883	3 322 597	3 478 334	3 612 965
Epargne de gestion	1 119 365	749 028	985 033	808 294	710 733	947 395
Résultats financiers	-62 077	-63 677	-58 983	-51 582	-44 086	-37 121
Epargne brute	1 246 096	688 851	926 050	756 713	666 647	910 274
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	269 636	313 500	334 055	396 960	469 911	494 840
Epargne Disponible (Autofinancement net)	976 460	375 351	591 995	359 752	196 736	415 434
Dépenses réelles d'investissement (y compris travaux en régie)	1 932 133	1 701 337	2 780 001	3 350 001	900 001	900 001
Recettes réelles d'investissement	377 974	517 656	744 031	870 534	247 636	247 636
Besoin de financement	1 554 160	1 183 681	2 035 970	2 479 467	652 365	652 365
Emprunts nouveaux	800 000	378 908	1 392 478	2 023 469	328 889	98 103
Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	222 300	-429 421	-51 497	-96 246	-126 740	-138 828
Résultat de l'exercice net des RAR	429 422	1	-51 496	-147 742	-274 482	-413 309
Dette au 31 12	3 513 718	3 579 126	4 637 549	6 264 058	6 123 036	5 726 299
Capacité de désendettement	2,82	5,20	5,01	8,28	9,18	6,29

## RESSOURCES HUMAINES

Evolution du nombre d'agents titulaires et stagiaires de la commune  
(activité au 1er janvier)

	2019	2020	2021	2022
Titulaires + stagiaires	39	39	39	43
Non titulaires et apprentis	2	2	2	0

Coût salarial lié à la gestion du personnel comprenant les titulaires, les remplaçants, les saisonniers et les contrats de remplacement

	2019	2020	2021	2022
Masse Salariale	1 592 794	1 613 014	1 616 876	1 728 070
Dont Régime indemnitaire	159 852	162 436	161 746	163 130
Dont Personnels extérieurs	16220	1 893	1 801	2 000

	Charges de personnel	Variation charges de personnel	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses de personnel / DRF - Moyenne Nationale
2020	1 613 013,70	1.27 %	57.04 %	54.2 %
2021	1 616 876,08	0.24 %	57.53 %	54.2 %
2022	1 728 070,00	6.88 %	56.32 %	54.2 %

## Evolution et prévision des dépenses du Budget Annexe Zubiondo :

Libellé	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévision 2022
<b>Crédits et dettes assimilés</b>	<b>13 585,49</b>	<b>13 806,12</b>	<b>14 300,00</b>
Crédits en euros	13 585,49	13 806,12	14 300,00
<b>Opérations corporelles</b>	<b>3 193,80</b>	<b>11 504,31</b>	<b>376 781,12</b>
Opérations corporelles, agencements, aménagements des constr.	3 193,80	11 504,31	376 781,12
<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,28</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>
Autres charges de la gestion courante	0,28	0,00	5,00
<b>Charges financières</b>	<b>1 072,72</b>	<b>867,85</b>	<b>1 173,46</b>
Intérêts réglés à l'échéance	1 194,70	992,09	1 300,00
ICNE de l'exercice N	510,92	386,68	260,14
ICNE de l'exercice N-1	-632,90	- 510,92	- 386,68
<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>19 728,11</b>	<b>20 047,49</b>	<b>19 561,59</b>
Dot. aux amort. des immo. incorporelles & corporelles	19 728,11	20 047,49	19 550,59
Dot. provisions pour dépréciation des actifs roulants		10,41	11
<b>Totaux</b>	<b>37 580,40</b>	<b>46 225,77</b>	<b>411 821,17</b>

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

ID : 064-216400655-20220331-2022\_22\_1-DE

on de la dette et évolution du besoin de financement annuel du Budget Annexe Zubiondo :

Le budget annexe de Zubiondo comporte un seul emprunt qui avait été contracté en 2005 pour l'acquisition du bâtiment. Le capital de départ emprunté s'élevait à 226 000 €.

L'emprunt se terminera en 2024.

En décembre 2021, le capital restant dû était de 42 884,98 €

L'échéance annuelle (remboursement capital + intérêts, ICNE compris) pour 2022 s'élève à 14 070,61 €.

Pour 2022, il est prévu de gros travaux de réhabilitation du bâtiment Zubiondo : dépose de la couverture amiante, isolation de la toiture de des parois extérieures, agement de locaux artisanaux à l'étage.

Le cout total de ces travaux est estimé à : 332 843,44€ HT.

Une subvention a été obtenue de l'État à hauteur de 199 360 € et du Département 64 à hauteur de 49 926,51 €.

Il est également possible que certaines entreprises locales soient temporairement exonérées de loyers dans la mesure où certains travaux prévus pourraient empêcher leur activité. Le planning sera étudié avec chacune d'entre elles et le bureau d'études chargé du suivi des travaux.

Malgré cela, compte tenu des excédents de ce budget et des subventions obtenues, il n'est pas prévu d'emprunt en 2022.

Donc, au terme de l'exercice budgétaire, la dette en capital de ce budget annexe s'élèvera à 28 814,37 €.

Fait à Ascain, le 31 mars 2022

Le Maire,

Jean Louis FOURNIER



Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le



ID : 064-216400655-20220331-2022\_22\_1-DE